



CABINET JEAN AVIER

COMMISSARIAT AUX COMPTES

50 Cours Mirabeau

13100 Aix-en-Provence

☎ 04 42 91 25 25 📠 04 42 91 25 26

contact@cabinetjeanavier.com

www.cabinetjeanavier.com

## ASSOCIATION DIOCESAINE D'AIX-ARLES

Siège social : 7, Cours de la Trinité  
13 100 AIX-EN-PROVENCE

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023



---

# ASSOCIATION DIOCESAINE D'AIX-ARLES

Exercice clos le 31 décembre 2023

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de L'ASSOCIATION DIOCESAINE D'AIX-ARLES,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'ASSOCIATION DIOCESAINE D'AIX-ARLES, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe page 19 qui expose le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Correction d'erreur » page 19 de l'annexe des comptes annuels présentant les corrections comptabilisées en rapport avec un actif immobilisé.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

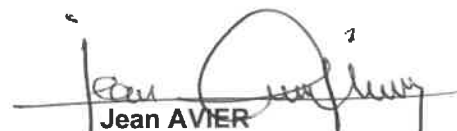
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments que nous estimons suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aix-en-Provence, le 12 juin 2024

Le commissaire aux comptes

Cabinet Jean AVIER SAS

  
Jean AVIER  
Président Associé

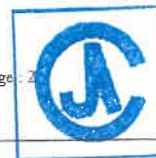


## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...	127 311	124 521	2 790	7 275	4 485	61.65	
	Immobilisations incorporelles en cours				2 436	2 436	100.00	
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains	1 938 186		1 938 186	1 905 164	33 023	1.73	
	Constructions	54 341 794	36 218 554	18 123 240	18 681 882	558 642	2.99	
	Installations techniques Matériel et outillage	2 944 397	2 291 431	652 966	671 998	19 032	2.83	
	Immobilisations corporelles en cours	2 572 800		2 572 800	1 753 060	819 739	46.76	
	Avances et acomptes							
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>	1 323 565		1 323 565	664 030	659 535	99.32	
<b>Immobilisations financières (1)</b>								
Participations et Créances rattachées	5 649 645	40 991	5 608 654	5 566 145	42 509	0.76		
Autres titres immobilisés	599 312		599 312	599 306	6	0.00		
Prêts	109 750		109 750	120 680	10 930	9.06		
Autres	747 968		747 968	746 768	1 200	0.16		
<b>Total I</b>	<b>70 354 728</b>	<b>38 675 497</b>	<b>31 679 231</b>	<b>30 713 871</b>	<b>965 359</b>	<b>3.14</b>		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	<b>Créances (2)</b>							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	247 787		247 787	161 950	85 837	53.00	
	Créances reçues par legs ou donations	891 680		891 680	568 585	323 094	56.82	
	Autres	2 387 521		2 387 521	2 394 096	6 575	0.27	
	Valeurs mobilières de placement	12 629 081	51 486	12 577 595	11 983 470	594 125	4.96	
	Instruments de trésorerie							
	Disponibilités	4 427 354		4 427 354	5 718 042	1 290 688	22.57	
Charges constatées d'avance (2)	40 162		40 162	82 513	42 351	51.33		
<b>Total II</b>	<b>20 623 585</b>	<b>51 486</b>	<b>20 572 099</b>	<b>20 908 657</b>	<b>336 558</b>	<b>1.61</b>		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecart de conversion actif (V)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>90 978 312</b>	<b>38 726 983</b>	<b>52 251 329</b>	<b>51 622 528</b>	<b>628 801</b>	<b>1.22</b>		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

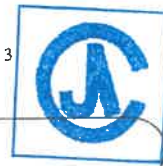


## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	10 972 981		10 969 944		3 038	0.03
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires	2 413 938		2 413 938			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles	6 034 918		6 034 498		420	0.01
Réserves pour projet de l'entité							
Autres	14 670 608		14 683 910		13 302	0.09	
Report à nouveau	8 703 340		6 287 557		2 415 783	38.42	
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	764 267		2 506 523		1 742 256	69.51
	<b>Situation nette (sous total)</b>	43 560 053		42 896 370		663 683	1.55
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	118 757		131 365		12 608	9.60
	Provisions réglementées						
	<b>Total I</b>	43 678 810		43 027 735		651 075	1.51
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 269 985		911 939		358 046	39.26
	Fonds dédiés	1 383 704		1 544 440		160 736	10.41
	<b>Total II</b>	2 653 689		2 456 379		197 310	8.03
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	2 591		1 650		941	57.03
	<b>Total III</b>	2 591		1 650		941	57.03
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 713 419		2 107 667		394 248	18.71
	Emprunts et dettes financières diverses	1 613 811		1 592 772		21 039	1.32
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	233 575		171 029		62 546	36.57
	Dettes des legs ou donations	945 260		370 422		574 838	155.18
	Dettes fiscales et sociales	207 969		119 264		88 705	74.38
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	47 274		22 380		24 895	111.24
	Autres dettes	1 153 392		1 659 356		505 964	30.49
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	1 540		93 875		92 335	98.35
	<b>Total IV</b>	5 916 239		6 136 765		220 526	3.59
	Ecarts de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	52 251 329		51 622 528		628 801	1.22

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N/N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Cotisations	3 175		3 425		250	7.30
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	55 443		64 034		8 591	13.42
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	1 617 779		1 084 934		532 845	49.11
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	6 344 269		6 061 820		282 449	4.66
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie	1 363 486		1 747 300		383 813	21.97
Contributions financières	26 850		11 080		15 770	142.33
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	204 014		209 722		5 709	2.72
Utilisations des fonds dédiés	160 816		100 614		60 202	59.84
Autres produits	1 442 414		1 367 590		74 824	5.47
<b>Total I</b>	<b>11 218 246</b>		<b>10 650 517</b>		<b>567 728</b>	<b>5.33</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises	682 726		294 949		387 776	131.47
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	3 864 209		3 281 023		583 186	17.77
Aides financières	1 243 799		1 220 697		23 102	1.89
Impôts, taxes et versements assimilés	306 215		266 648		39 567	14.84
Salaires et traitements	1 157 949		1 190 376		32 426	2.72
Charges sociales	1 353 811		1 307 915		45 896	3.51
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 618 517		1 674 212		55 695	3.33
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	80		344 187		344 107	99.98
Autres charges	656 228		377 731		278 497	73.73
<b>Total II</b>	<b>10 883 534</b>		<b>9 957 737</b>		<b>925 796</b>	<b>9.30</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>334 712</b>		<b>692 780</b>		<b>358 068</b>	<b>51.69</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs





## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	472 250		328 479		143 770	43.77
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	331 144		67 085		264 059	393.62
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	60 218		134 750		74 532	55.31
<b>Total III</b>	<b>863 611</b>		<b>530 314</b>		<b>333 297</b>	<b>62.85</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	92 477		331 144		238 667	72.07
Intérêts et charges assimilées	42 088		49 537		7 449	15.04
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	255 859		0		255 859	NS
<b>Total IV</b>	<b>390 424</b>		<b>380 680</b>		<b>9 743</b>	<b>2.56</b>
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	<b>473 187</b>		<b>149 634</b>		<b>323 553</b>	<b>216.23</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>807 899</b>		<b>842 414</b>		<b>34 515</b>	<b>4.10</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion	114 601		50 288		64 313	127.89
Sur opérations en capital	245 118		1 776 471		1 531 353	86.20
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 650		172 842		171 192	99.05
<b>Total V</b>	<b>361 369</b>		<b>1 999 601</b>		<b>1 638 231</b>	<b>81.93</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion	188 899		91 135		97 764	107.27
Sur opérations en capital	142 282		223 015		80 732	36.20
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 591		1 650		941	57.03
<b>Total VI</b>	<b>333 772</b>		<b>315 799</b>		<b>17 973</b>	<b>5.69</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	<b>27 597</b>		<b>1 683 801</b>		<b>1 656 204</b>	<b>98.36</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>						
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>	71 229		19 692		51 537	261.72
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>12 443 226</b>		<b>13 180 432</b>		<b>737 206</b>	<b>5.59</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>11 678 959</b>		<b>10 673 909</b>		<b>1 005 050</b>	<b>9.42</b>
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>764 267</b>		<b>2 506 523</b>		<b>1 742 256</b>	<b>69.51</b>



## EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Dons en nature	2 783 235		2 329 636	453 599 19.47
Prestations en nature	10 932			10 932
Bénévolat				
<b>TOTAL</b>	<b>2 794 167</b>		<b>2 329 636</b>	<b>464 531 19.94</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens	10 932			10 932
Prestations en nature				
Personnel bénévole	2 783 235		2 329 636	453 599 19.47
<b>TOTAL</b>	<b>2 794 167</b>		<b>2 329 636</b>	<b>464 531 19.94</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 52 251 329.33 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 11 218 245.80 Euros et dégageant un excédent de 764 267.29 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### Informations générales :

#### Objet social de l'Association Diocésaine d'Arles et d'Aix en Provence :

L'Association Diocésaine a pour objet de subvenir aux frais et entretien du culte catholique sous l'autorité de l'Archevêque en communion avec le Saint-Siège et conformément à la constitution de l'Eglise catholique. son fonctionnement est en conformité avec les lois canoniques.

L'Association se propose en particulier les objets suivants :

- L'acquisition, la location ou l'administration des édifices qu'elle juge opportun d'avoir à sa disposition;
- L'acquisition, la location et l'administration des immeubles destinés au logement de l'Archevêque, des bureaux de l'Archevêque, des curés et des vicaires, ainsi que des prêtres aînés ou infirmes;
- Pourvoir au traitement d'activité et, éventuellement, de retraite des ecclésiastiques occupés au ministère par la nomination de l'autorité compétente, ainsi qu'aux honoraires dus aux prédicateurs et aux salariés des employés de l'Eglise.

#### Les ressources de l'Association sont :

- 1) les cotisations de ses membres,
- 2) les produits des tronc ainsi que des quêtes et collectes autorisées par l'Archevêque pour les besoins de l'association,
- 3) les revenus des fondations pour cérémonies et services religieux,
- 4) dans les églises dont l'association a la propriété, l'administration ou la jouissance, les rétributions ou offrandes, notamment à l'occasion des cérémonies et services religieux,
- 5) le revenu de ses biens meubles et immeubles,
- 6) les produits des dons et des legs et généralement toutes les ressources qui ne sont pas interdites par la loi.

Enfin, la plupart des lieux de Culte font l'objet d'une affectation perpétuelle à l'Archevêque ou aux Curés pour l'exercice du culte.

L'Association Diocésaine reste néanmoins propriétaire de quelques lieux de Culte dont elle assume l'entretien.

## FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Pour l'année 2023, les principaux faits caractéristiques sont les suivants :

- 1/ Application des dispositions de l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005.



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Depuis le 1er janvier 2006, nous avons l'obligation de faire certifier nos comptes combinés, qui doivent intégrer la comptabilité des paroisses et services.

La méthode d'intégration des différentes entités composant l'Association Diocésaine d'Arles et Aix en Provence est basée sur le respect des principes suivants : chacune des entités dispose d'une comptabilité générale séparée, qui fait ensuite l'objet d'une sommation pour former le bilan et le compte de résultat de l'association.

Toutefois, certains flux sont éliminés des comptes annuels agglomérés, il s'agit :

- des comptes de liaison qui retracent principalement les créances et les dettes des différentes entités entre elles.
- des créances et des dettes réciproques.
- les prestations réciproques entre entités de montant significatif.

Perimètre d'intégration des comptes de l'Association Diocésaine de Aix et Arles - 2023 :  
A compter de l'exercice 2023, il y a 4 entités comptables :

- La Curie, qui regroupe l'Economat Diocésain, le foyer St Marc, la Maison Diocésaine et la Baume,
- Le Séminaire St Luc,
- Les autres services diocésains (unités intégrées : pèlerinages, hospitalité Ste Marthe, Jumelage et aumôneries de prison),
- Les unités comptables " Paroisses " et " unités pastorales " (62 entités).

L'ensemble de ces 4 entités est ainsi composé de 72 unités comptables.

Le résultat des comptes combinés de l'Association Diocésaine d'Arles et d'Aix en Provence se décompose ainsi :

Economat : - 106 191 euros  
Séminaire : - 58 609 euros  
Paroisses : + 948 826 euros  
Autres services diocésains : - 19 759 euros

**Total Association Diocésaine : + 764 267 euros**

### 2/ Participation SCI Sainte Claire

Suite à l'augmentation du capital de la SCI Sainte Claire au 7 février 2023 par apport d'un bien immobilier de 60 000 euros, l'Association Diocésaine détient désormais 1 350 parts de 1 000 euros.

### 3/ Cession immobilière

En 2023, trois cessions sont intervenues :

- cession par apport à la SCI Sainte Claire d'un appartement (Les Frisons) pour une valeur de 60 000 euros.
- cession d'un chalet (Colmars les Alpes) pour une valeur de 170 000 euros.
- cession d'un terrain (Charleval) pour une valeur de 2 000 euros.

### 4/ Fonds SELAM

En 2021, L'Association Diocésaine avait prévu une dotation du fonds SELAM de 170 000 euros par le Diocèse.

Un montant de 93 500 euros avait été versé en 2022 et un nouveau versement de 76 500 euros a été effectué en 2023, soit un total de 170 000 euros, conforme avec la décision de 2021.



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

L'assemblée plénière des Evêques a décidé en mars 2023 d'abonder le fonds SELAM sur la base du volontariat. Le conseil d'administration décide à l'unanimité de verser une somme de 80 000 euros au fonds SELAM en 2024, conformément au procès-verbal du 30 août 2023.

5/ Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger  
Loi n°2021-1109 du 24 août 2023.

Cet état en version synthétique est présenté page 31 de l'annexe.  
La version intégrale de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2023 est mise à disposition au siège de l'Association Diocésaine d'Aix et d'Arles.

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Pas d'évènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice, à l'exception :

- Le Conseil économique diocésain du 16 mai 2024 ayant décidé l'abandon du projet de transfert de l'Archevêché à la Baume, l'ensemble des immobilisations en cours liées à ce projet ont été comptabilisé en charges pour un montant de 125 414 euros pour l'exercice 2023.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général, complété par le règlement ANC 2022-04, applicable à la clôture de l'exercice.



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, à l'exception de l'information à communiquer concernant les avantages et ressources en provenance de l'étranger :

- pour la première fois au titre de cet exercice, il a été établi un état des avantages et ressources en provenance de l'étranger conformément aux dispositions légales et réglementaires résultantes de la loi confortant le respect des principes de la République. Ce tableau a été établi en fonction des informations portées à la connaissance de l'association. (page 31).

### Informations générales complémentaires

#### 1/ Convention de mise à disposition

L'association diocésaine d'Aix et d'Arles (Paroisse d'Arles) a signé en 2023 avec l'association des Amis du Diocèse, une convention de mise à disposition de l'usage du presbytère de la Major, à Arles, afin d'y loger les prêtres de la paroisse.

Cette mise à disposition a été valorisée sur la base de 53.10 euros au mètre carré, soit un total de 10 932 euros pour 2023 (à compter d'avril), comptabilisée dans les contributions volontaires de l'exercice.

#### 2/ Bail à construction avec l'Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve

L'association diocésaine d'Aix et d'Arles a signé le 28 juillet 2023 avec l'Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve, un bail à construction pour l'ancien bâtiment du foyer sacerdotal pour une durée de 37 ans (jusqu'au 27 juin 2060).

- à l'origine, il était prévu d'aménager le foyer pour le transformer en immeuble de rapport, des immobilisations en cours liées à ce projet avaient constatées au 31 décembre 2022.

- l'orientation du projet ayant été modifiée avec la signature du bail à construction, les immobilisations en cours liées à ce projet ont été soldées en charges sur exercices antérieures en 2023.

#### 3/ Correction d'erreur

En application de l'article 122-5, sous-section 4, chapitre III du règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable, il a été procédé à une correction d'erreur :

- réintégration des amortissements d'un bien immobilier (Espace locatif du Sambuc) pour lequel les dotations n'avaient pas été comptabilisées les exercices antérieurs pour 36 593 euros. Cette réintégration a été comptabilisée par le débit du compte report à nouveau.



**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	189 821		1 890
<b>TOTAL</b>			
Terrains	1 905 164		39 023
Constructions sur sol propre	27 710 440		582 454
Installations générales agencements aménagements des constructions	25 717 291		484 915
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	191 601		5 824
Installations générales agencements aménagements divers	2 051 801		129 515
Matériel de transport	48 316		8 169
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	543 913		8 727
Emballages récupérables et divers	664 030		955 785
Immobilisations corporelles en cours	1 753 060		1 000 530
<b>TOTAL</b>	60 585 617		3 214 942
Autres participations	5 588 837		60 808
Autres titres immobilisés	599 306		6
Prêts, autres immobilisations financières	867 448		1 200
<b>TOTAL</b>	7 055 591		62 014
<b>TOTAL GENERAL</b>	67 831 028		3 278 846

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		64 400	127 311	127 311
<b>TOTAL</b>				
Terrains		6 000	1 938 186	1 938 186
Constructions sur sol propre	428 160	140 281	27 724 453	27 724 453
Installations générales agencements aménagements constr.	429 187	14 052	26 617 341	26 617 341
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		9 488	187 937	187 937
Installations générales agencements aménagements divers	1 027	19 763	2 160 527	2 160 527
Matériel de transport		8 000	48 485	48 485
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		5 192	547 448	547 448
Emballages récupérables et divers		296 250	1 323 565	1 323 565
Immobilisations corporelles en cours		180 791	2 572 800	2 572 800
<b>TOTAL</b>		679 817	63 120 742	63 120 742
Autres participations			5 649 645	5 649 645
Autres titres immobilisés			599 312	599 312
Prêts, autres immobilisations financières		10 930	857 718	857 718
<b>TOTAL</b>		10 930	7 106 675	7 106 675
<b>TOTAL GENERAL</b>		755 147	70 354 728	70 354 728



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	184 982	3 939	64 400	124 521	
Constructions sur sol propre		34 745 849	1 491 138	18 433	36 218 554	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		177 008	6 830	8 825	175 012	
Emballages récupérables et divers		1 986 626	157 479	27 686	2 116 419	
	TOTAL	36 909 483	1 655 447	54 945	38 509 985	
	TOTAL GENERAL	37 094 465	1 659 386	119 345	38 634 506	
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
					Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	3 939				
Constructions sur sol propre		1 454 545		36 593		
Instal.techniques matériel outillage indus.		6 830				
Emballages récupérables et divers		157 479				
	TOTAL	1 618 854		36 593		
	TOTAL GENERAL	1 622 793		36 593		

Amortissemnts exceptionnels : réintégration des amortissements d'un bien immobilier : voir paragraphe correction d'erreur.





## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	10 969 944		3 037		10 972 981
Fonds propres avec droit de reprise	2 413 938				2 413 938
Réserves	20 718 408		420	13 302-	20 705 526
Report à nouveau	6 287 557	2 506 523		90 740-	8 703 340
Excédent ou déficit de l'exercice	2 506 523	2 506 523-	764 267	0-	764 267
Situation nette	42 896 370		767 724	104 042-	43 560 053
Subventions d'investissement	131 365			12 608-	118 757
<b>TOTAL I</b>	<b>43 027 735</b>		<b>767 724</b>	<b>116 650-</b>	<b>43 678 810</b>

**Tableau de variation des fonds dédiés**

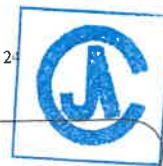
ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursés		Montant global	Dont fonds dédiés *
<b>Subventions d'exploitation</b>	1 544 440	80	1 60 816				1 383 704
FONDS SAINT JOSEPH	657 541		98 800				558 741
LA DURANNE	671 075	80					671 155
FONDS DEDIES GAY/LANCON	132 032						132 032
DEPENSES ACCESSIBILITE	83 792		62 016				21 776
<b>TOTAL</b>	<b>1 544 440</b>	<b>80</b>	<b>1 60 816</b>				<b>1 383 704</b>

\* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices





## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	1 650	2 591	1 650		2 591
<b>TOTAL</b>	<b>1 650</b>	<b>2 591</b>	<b>1 650</b>		<b>2 591</b>

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	22 692	40 991	22 692		40 991
Autres provisions pour dépréciation	308 452	51 486	308 452		51 486
<b>TOTAL</b>	<b>331 144</b>	<b>92 477</b>	<b>331 144</b>		<b>92 477</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>332 793</b>	<b>95 068</b>	<b>332 794</b>		<b>95 068</b>

<b>Dont dotations et reprises</b>					
financières		92 477	331 144		
exceptionnelles		2 591	1 650		

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	109 750	109 750	
Autres immobilisations financières	747 968	3 830	744 138
Autres créances clients	247 787	247 787	
Personnel et comptes rattachés	3 014	3 014	
Groupe et associés	2 094 861	2 094 861	
Débiteurs divers	1 181 325	1 181 325	
Charges constatées d'avance	40 162	40 162	
<b>TOTAL</b>	<b>4 424 868</b>	<b>3 680 730</b>	<b>744 138</b>
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	10 930		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 713 419	382 317	1 096 107	234 995
Emprunts et dettes financières divers	1 011 376	1 011 376		
Fournisseurs et comptes rattachés	233 575	233 575		
Personnel et comptes rattachés	12 402	12 402		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	89 370	89 370		
Impôts sur les bénéfices	75 726	75 726		
Autres impôts taxes et assimilés	30 470	30 470		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	47 274	47 274		
Autres dettes	2 701 086	2 701 086		
Produits constatés d'avance	1 540	1 540		
<b>TOTAL</b>	<b>5 916 239</b>	<b>4 585 137</b>	<b>1 096 107</b>	<b>234 995</b>
Emprunts remboursés en cours d'exercice	394 248			

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

### Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2023, une provision pour dépréciation a été constituée pour un montant de 40 991 euros.

### Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

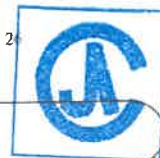
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

### Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Une provision pour dépréciation sur les valeurs mobilières de 51 486 euros a été comptabilisée au 31 décembre 2023.



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	286 725
Total	286 725

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	562
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 000
Dettes fiscales et sociales	46 468
Autres dettes	42 714
Total	100 745

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	40 162
Total	40 162
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 540
Total	1 540



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	5
Total	6

En calcul E.T.P 4.5 salariés au 31/12/2023.

#### Valorisation des contributions volontaires

Bénévolat :

Selon les dispositions de l'article 211-2 du nouveau règlement 2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels dans la compréhension de l'activité de l'entité.
- l'entité est en mesure de recenser et valoriser les contributions volontaires en nature.

Le nombre d'heures par catégorie de fonction a été estimé en paroisse et remonté au diocèse pour être valorisé au smic horaire brut moyen sur l'année (11.4367 euros). Les taux de charges sociales retenus pour l'exercice 2023 : pour les Paroisses 33% et pour les Services 39%.

Les prêtres, religieux/ses, séminaristes, diacres, laïcs en mission épiscopale, ne sont pas considérés comme des bénévoles. Les personnes effectuant une tâche occasionnelle non plus.

Le total du bénévolat sur l'AD a ainsi été estimé à 2 783 235 euros répartis de la façon suivante :

- Total des tâches administratives : 805 997 euros (54 004 heures),
- Total des tâches immobilières : 525 943 euros (34 505 heures),
- Total des tâches pastorales : 1 451 295 euros (95 687 heures).

#### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 16 029 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 16 029 euros,
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant.



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagements financiers

##### Engagements donnés

Autres engagements donnés :		3 097 523
-Nantissement SCPI Patrimoine Foncier	1 528 650	
-Nantissement SCPI IMMO PLACEMENT	530 667	
-Nantissement SCPI UNICEP France 2	366 206	
-Nantissement de compte de titres financiers	672 000	
Total (1)		3 097 523

##### Engagements reçus

Néant.

#### Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.  
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.  
Le montant de la provision comptabilisé en 2023 s'élève à 2 591 euros.

##### Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
67 ans	moins d'un an	
62 à 66 ans	1 à 5 ans	
57 à 61 ans	6 à 10 ans	1 950
moins de 57 ans	plus de 10 ans	641
Engagement total		2 591

##### Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SCI SAINTE CLAIRE	1 603 416	53.15	80 904
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			



TABLEAU DE SUIVI DES LEGS - SITUATION DES LEGS A RECEVOIR AU 31 DECEMBRE 2023

date acceptation nom	solides au 31.12.2022			mouvements en 2023			solides au 31.12.2023		
	CPTÉ 1911	CPTÉ 241	CPTÉ 466	CPTÉ 1911	CPTÉ 241	CPTÉ 466	CPTÉ 1911	CPTÉ 241	CPTÉ 466
01/04/2011 CHA	7 300,00	7 300,00	0,00	-7 300,00			7 300,00	7 300,00	0,00
02/07/2013 NOU	16 050,00	0,00	0,00	-16 050,00			0,00	0,00	0,00
03/11/2014 SAM	195 480,00	195 480,00	0,00	-195 480,00			195 480,00	195 480,00	0,00
AVANT 2019 CAM	34 300,80	0,00	0,00	-34 300,80			0,00	0,00	0,00
12/06/2020 MOJ	13 514,22	0,00	0,00	-13 514,22		-13 514,22	0,00	0,00	0,00
24/09/2021 BER	60 806,11	0,00	1 500,00	-60 806,11			60 806,11	0,00	1 500,00
18/03/2022 BOU	584 444,77	461 250,00	492 722,32	-584 444,77	-296 250,00	2 750,50	213 718,78	165 000,00	495 472,82
BOI				0,00		216,00	216,00	0,00	216,00
SOU				0,00	305 000,00	74 831,82	323 707,95	305 000,00	74 831,82
20/01/2023 CAR				0,00		50 161,00	50 161,00	0,00	50 161,00
09/05/2023 MAG	42,72	0,00	0,00	-42,72		13 070,52	12 644,22	0,00	13 113,24
04/04/2023 GAL				0,00	41 846,00	57 522,42	99 368,42	41 846,00	57 522,42
09/05/2023 RAN				0,00		2 798,91	2 798,91	0,00	2 798,91
16/02/2023 WAG				0,00	340 000,00	17 424,83	185 951,11	340 000,00	17 424,83
24/09/2021 CRA				0,00		920,06	920,06	0,00	920,06
13/10/2023 VEL				0,00		29 717,81	29 717,81	0,00	29 717,81
GAR				0,00	268 939,00	87 194,71	87 194,71	268 939,00	87 194,71
VER			918,00	0,00		-918,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	911 938,62	664 030,00	568 585,37	-911 938,62	16 591 585,00	323 094,86	269 985,08	18 231 565,00	891 679,73
			370 422,04			574 887,61			545 259,65





**ASSOCIATION DIOCESAINE AIX**  
**Legs, Donations et assurances vie**

<b>PRODUITS</b>	<b>2 633 472</b>
Montant perçu au titre des assurances vie	47 631
Legs et donations : autres libéralités	391 977
Autres legs et donations	1 281 925
Report des ressources non utilisées	911 939

<b>CHARGES</b>	<b>1 269 985</b>
Report en fonds reportés sur legs	1 269 985

<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>1 363 486</b>
-----------------------------	------------------



## ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2023

(VERSION SYNTHETIQUE)

ETAT DU CONTRIBUTEUR	MONTANT TOTAL DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES
Suisse	50 150 €
Allemagne	1 250 €
Thaïlande	195 €
Belgique	100 €
TOTAL	51 695 €

A noter que la version intégrale de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2023 est mise à disposition du public au siège de l'Association Diocésaine d'Aix et d'Arles.